

Nom de la compétition : **LES AILES DE LOCTUDY - WINGFOIL CUP**

Dates complètes : **DIMANCHE 26 AVRIL 2026**

Lieu : **PLAGE DE LANGOZ - LOCTUDY**

Autorité Organisatrice : **CERCLE NAUTIQUE DE LOCTUDY**

Grade : **5B**

1. REGLES

La régata sera régie par :

- les RIR,
- le présent avis de course,
- la fiche course.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

2.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe Wingfoil

2.2 Documents exigibles à l'inscription :

2.2.1 Régates de grade 5C

- a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- c. Une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : **15€** jusqu'au 22 avril, **majoration à partir du 23 avril > 22€**.

Inscription en ligne <https://cnloctudy.axyomes.com/client/regate>

4. PROGRAMME

4.1 Confirmation d'inscription : **dimanche 26 avril de 9h30 à 10h30**

4.2 Date et heure du briefing : **dimanche 26 avril à 10h30**

4.3 Mise à disposition du comité de course : **dimanche 26 avril à 12h**

5. FICHE COURSE

Fiche course disponible à la confirmation des inscriptions.

6. CLASSEMENT

6.1 Le système de classement utilisé sera le suivant : 1^{er} 1 point, 2^{ème} 2 points, etc ...

6.2 Ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.

6.3 Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.

6.4 Si plus de 3 courses sont courues, la plus mauvaise course sera retirée du classement.

7. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

Arbitres désignés:

Laurent PIGEAUD, président du comité de courses

Françoise DREYER, commissaire aux résultats



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL